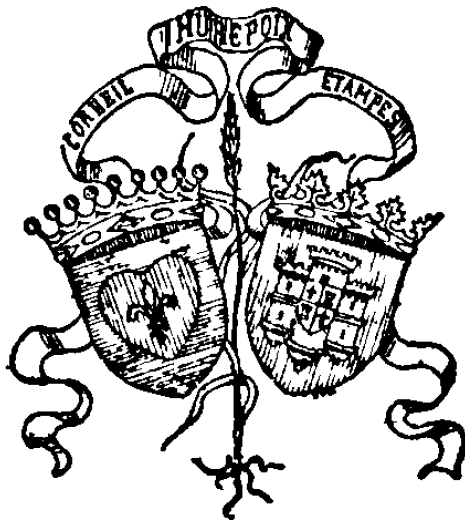


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

8^e Année — 1902

2^e LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, EDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1903

LES ARCHIVES ANCIENNES

DE LA

VILLE DE CORBEIL

Les archives de la ville de Corbeil sont assez riches en documents, dont les plus anciens remontent au XII^e siècle. Elles ont été depuis peu l'objet d'un classement méthodique pour lequel on s'est conformé aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 25 août 1857. Car nombreuses sont les lois et les circulaires qui se sont occupées des archives depuis près d'un siècle. Nous vivons aujourd'hui sous le régime de la circulaire du 24 avril 1841 pour les archives en général, et de celle du 25 août 1857, que nous venons de citer, qui concerne spécialement les archives communales.

L'on sait d'ailleurs que les archives, départementales, communales ou hospitalières, ont été divisées en deux grandes séries, dont la première comprend tous les documents antérieurs à 1790, et la seconde, ceux qui sont postérieurs à cette date.

Les archives de Corbeil rentrent dans la catégorie des archives communales et, comme toutes les autres, elles ont subi cette division en deux grandes séries que nous venons d'indiquer ; c'est la première, seule, qui a été classée, celle qui renferme tous les documents antérieurs à 1790, et c'est celle-là dont nous publions aujourd'hui l'inventaire sommaire, en attendant que le temps nous permette d'en donner un inventaire analytique.

Une besogne non moins importante nous restera encore à accomplir, celle du classement et de la publication de la seconde série, tous les documents sont postérieurs à l'année 1790 ; elle ne manque pas d'intérêt non plus, puisqu'elle contient toute la période révolutionnaire, qui est si curieuse à tant de titres. Nous comptons beaucoup, pour nous livrer à ce travail, sur les loisirs que nous fera forcément la reconstruction prochaine de l'Hôtel-de-ville, entraînant avec elle le déménagement et l'immobilisation de la bibliothèque pendant une période plus ou moins longue.

Dans ces archives de la ville de Corbeil, dont nous donnons ci-après la première série, on remarquera, entre autres documents intéressants, deux beaux diplômes de Philippe-Auguste, datés de 1184 et 1203, trois belles chartes de la Reine Adèle, veuve de Louis VII, qui portent les dates de 1183, 1190 et 1203 ; des chartes des Évêques de Paris, Maurice de Sully, entre autres (1171 et 1190), de nombreux actes des anciens prévôts de Corbeil, qui nous ont beaucoup aidé à compléter la liste exacte de ces magistrats, que nous avons l'intention de publier prochainement ; et encore des lettres des rois de France, François I, Henry II, Charles IX, Henry III, Henry IV, Louis XIII et Louis XIV ; une belle lettre, entièrement autographe, du Cardinal de Richelieu, datée de 1635 et adressée à Jacques Bourgoïn, de Corbeil. D'autres lettres encore émanant de princes et d'autres grands personnages du xvi^e et du xvii^e siècle.

La Fronde a laissé dans nos archives des traces de son passage dans notre région. Il ne faut point oublier en effet que Corbeil, par sa position géographique et son pont sur la Seine, se trouvait être une place d'une grande importance stratégique.

C'est ce qui explique les nombreuses lettres ou billets signés de Turenne, des maréchaux de Villeroy, et de la Ferté Sénectère, et adressés à Jacques Bourgoïn, qui était gouverneur de Corbeil à cette époque.

C'est ce même J. Bourgoïn, un illustre enfant de Corbeil, celui-là, qui fut l'objet d'un procès criminel qui dura de 1628 à 1638, pour un meurtre accidentel, commis par lui, sur un officier, son camarade, Jean Joly de la Houssaye. Condamné à mort par le Parlement de Grenoble, il fut gracié par Louis XIII. Les lettres de rémission, munies de leurs grands sceaux royaux, se trouvent dans

•

un volumineux dossier de nos archives, qui a été utilisé pour une notice, relative à cette affaire, publiée récemment (1).

Après la Ligue, alors que s'ouvrait, sous Henry IV, une assez longue période de paix, Jacques Bourgoïn, autorisé par le roi, était allé prendre du service en Suède, où il exerça des commandements importants ; c'est ce qui explique la présence dans nos archives de pièces et lettres, en suédois et en latin, portant, avec leurs sceaux royaux, les signatures de Charles IX et de Gustave-Adolphe, rois de Suède.

Il n'est pas inutile de remarquer à ce sujet, qu'une bonne partie de nos archives provient de Jacques Bourgoïn, dont tous les papiers sont revenus à la ville de Corbeil, nous ne pouvons expliquer comment ; cependant, sachant que Jacques Bourgoïn avait légué sa maison à la ville pour y fonder un collège, ce qui fut exécuté, il est tout naturel de penser que la ville, en prenant possession de cette maison, y aura trouvé tous ces papiers qui sont venus ainsi augmenter l'importance et l'intérêt de nos archives.

On trouvera encore dans notre inventaire des papiers relatifs à des entrées royales à Corbeil, époque de François I et d'Henry II ; une ordonnance de l'Intendant de Paris, de 1764, pour faire faire des seaux à incendie ; six lettres autographes du poète Santeuil ; des documents relatifs aux États-généraux, d'autres se rapportant aux subsistances lors de la disette de 1789. L'on sait que, sur cette question des grains, Corbeil avait alors une réelle importance, à cause de ses moulins d'abord, puis de son immense magasin, consacré à la réserve de Paris, qui a été détruit par le grand incendie de mai 1892.

Et pour achever cette rapide énumération, il nous faut citer les nombreux comptes, accompagnés de quittances, des Procureurs de la ville depuis 1482, dans lesquels on peut faire une ample moisson de renseignements utiles ; puis tous les registres de l'hôtel-de-ville et des délibérations municipales depuis 1637, le dénombrement des habitants à diverses époques, des documents sur l'octroi et les adjudications de 1501 à 1786, et encore, dans la série DD, des baux et inventaires des biens de la ville, les travaux aux ponts, rues, quais, places et marchés, ainsi qu'aux murailles et fortifications de la ville aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

(1) Société historique de Corbeil-Étampes : *Un condamné à mort* ; Bulletin, année 1900, pp. 1 et suiv.

Signalons aussi des pièces sur l'éclairage public, les réverbères, l'enlèvement des boues et immondices, le châtiment de la Seine et le Coche d'eau, qui faisait le service de Corbeil à Paris et retour, et était dénommé *le bateau Corbillard* ; et encore les curieux inventaires de l'artillerie de Corbeil en 1534 et 1539, des documents concernant la C^{ie} des chevaliers de l'Arquebuse, la garnison, les passages de troupes, la milice provinciale, la garde bourgeoise, la milice nationale, les gouverneurs de la ville, et pour terminer, n'oublions pas l'importante série des registres paroissiaux des églises et établissements religieux de Corbeil depuis 1593 (pour quelques-uns) jusqu'en 1790, époque où commença à fonctionner l'état-civil ; puis les Confréries, les cérémonies religieuses, le Collège de Corbeil, fondé par J. Bourgoïn en 1656, etc, etc.

Il ne sera point inutile, pensons-nous, de terminer cette introduction à notre inventaire en donnant ici, pour les personnes non initiées, quelques indications sur le système employé pour le classement des archives communales, en laissant de côté les archives départementales et les archives hospitalières dont nous n'avons point à nous occuper ici.

Toutes les archives, nous l'avons dit, sont partagées en deux grandes séries, antérieures ou postérieures à 1790 ; les archives communales de Corbeil qui font l'objet de l'inventaire ci-dessous appartiennent à la première de ces deux catégories, qui est elle-même représentée par des séries particulières, indiquées par les lettres doublées AA, BB, CC, jusqu'à II inclus, tandis que la partie postérieure à 1790 n'emploie, pour la désignation de ses séries, que les lettres simples A, B, C, etc.

Avec ces indications, il sera facile de comprendre l'ordre de classement de notre inventaire, dont voici le détail par séries, tel qu'il est indiqué par la circulaire ministérielle du 25 août 1857.

CADRE DE CLASSEMENT
DES ARCHIVES COMMUNALES

antérieures à 1790.

Série AA. — ACTES CONSTITUTIFS OU POLITIQUES DE LA COMMUNE.

Privilèges et franchises ; cartulaires de la cité ; coutumiers ; chartes des rois, des princes, des villes et des seigneurs, relatives à la constitution et aux privilèges et franchises de la Commune ; correspondance des souverains, corps d'État, gouverneurs, et autres personnages avec la commune ; cérémonies, entrées solennelles des princes, etc. Nominations de députés aux États généraux ou provinciaux ; messages envoyés des villes.

Série BB. — ADMINISTRATION COMMUNALE.

Délibérations des conseils de ville, élections, nominations des maires, consuls, échevins, officiers de ville, etc. Registres de réception des bourgeois.

Série CC. — IMPÔTS ET COMPTABILITÉ.

Taxes perçues au nom du roi, des seigneurs, des états de la province. Comptes des recettes et dépenses ; octrois, rentes, droits divers ; fournitures, commandes ; pièces à l'appui des comptes ; dettes de la ville, emprunts, etc.

**Série DD. — PROPRIÉTÉS COMMUNALES ; EAUX ET FORÊTS ;
MINES ; ÉDIFICES ; TRAVAUX PUBLICS ;
PONTS ET CHAUSSÉES ; VOIRIE.**

Titres et baux des propriétés communales, terres, maisons, rentes, etc ; administration forestière, affermage de la chasse et de la pêche ; navigation, cours d'eau, etc. Concession et exploitation des mines ; établissement, entretien des routes, des ponts, des ports, etc. ; constructions, réparations, démolitions d'édifices publics ; Hôtel-de-ville, églises, hôpitaux, prisons, fontaines, théâtres, halles, cimetières. — Entretien, embellissement, pavage, éclairage ; incendies, inondations.

Série EE. — AFFAIRES MILITAIRES ; MARINE.

Ban et arrière-ban ; montres militaires, arbalétriers, archers, arquebusiers, milices bourgeoises, troupes à la solde de la ville ; fortifications ; artillerie ; casernes, logements militaires, passage de troupes ; entretien de prisonniers ; faits de guerre. — Constructions, armements de vaisseaux ; entrée, sortie des navires, pêche maritime ; fortifications des ports et des côtes ; phares ; école de marine, etc.

Série FF. — JUSTICE ; PROCÉDURE ; POLICE.

Sénéchaussées, bailliages, prévôtés ; juridiction consulaire ; procès intentés ou soutenus par la Commune ; répression des séditions et délits, exécutions, police des théâtres, des jeux et lieux publics ; emprisonnements, maréchaussée, etc.

Série GG. — CULTE ; INSTRUCTION ; ASSISTANCE PUBLIQUE.

Actes provenant des paroisses ; registres des naissances et des décès avant 1790 ; clergé séculier et régulier ; chapelles, confréries ; comptes et inventaires des fabriques. — Exercice de la religion réformée, poursuites contre les protestants, saisie et gestion de leurs biens. — Culte israélite. — Universités, collèges, Jésuites, oratoriens, etc. — Écoles de droit, de médecine, de dessin, sciences et arts. — Règlements et administration des hôpitaux, maladreries, asiles d'aliénés, bureaux de secours ; mendicité, épidémies, etc.

Série HH. — AGRICULTURE ; INDUSTRIE ; COMMERCE.

Taxe des grains, des denrées ; règlements pour les moissons et les vendanges ; cours d'agriculture ; épizooties ; foires et marchés. — Usines, manufactures : colportage ; exploitations, etc. — Règlements de commerce ; corporations d'arts et métiers ; statuts ; commerce maritime.

Série II. — DOCUMENTS DIVERS ; INVENTAIRES ; OBJETS D'ART.

Minutes, protocoles de notaires, collections de placards, d'affiches ; livres, manuscrits, cartes, plans, tableaux, estampes. — Inventaires anciens et modernes des archives ; armes, antiquités, et

tous autres papiers ou documents ne se rattachant pas aux séries précédentes.

Nous nous excusons de donner ainsi in extenso le cadre de classement des archives Communales antérieures à 1770, mais, comme bien souvent l'on n'a pas facilement à sa disposition les circulaires ministérielles relatives aux archives, nous avons pensé que cette publication pourrait être utile à quelques-uns de nos confrères ; en outre ces détails nous ont paru nécessaires pour faire bien connaître tout ce qui doit entrer dans la classification des archives Communales en général, car, en particulier, la plupart des archives, et les nôtres sont dans ce cas, ne contiennent pas toujours des documents conformes à toutes les rubriques indiquées dans ce cadre de classement ; c'est ainsi que nous n'avons pas eu à utiliser, pour notre inventaire, la scène HH, parce que nous n'avions pas de documents se rapportant à cette série.

En résumé, l'inventaire sommaire que nous donnons aujourd'hui ne comprend, nous le répétons, que la partie ancienne, la plus importante, il est vrai, de nos archives ; notre intention est de le continuer aussitôt que nous aurons pu terminer le classement de nos archives modernes, c'est-à-dire de celles qui sont postérieures à 1790.

A. DUFOUR
Bibliothécaire-Archiviste
de la ville de Corbeil.

